

SAC-260206

ANNEXE 1

Transcription de la 293^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 février 2026

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Recteur et vice-chancelier : Merci madame la secrétaire générale. Bonjour tout le monde, il est 13 h 29 et 30 seconde à peu près donc on va débiter considérant qu'on a notre quorum. Alors tel qu'on fait normalement, on va initier avec la reconnaissance des territoires ancestraux donc le technicien va démarrer la vidéo.

Avant nos mots, il y avait la rivière, le vent, la mer, un territoire qui portait déjà un héritage, des savoirs transmis autrement à la... et des gens qui l'habitaient. Sur ces terres, nous apprenons, nous partageons et nous bâtissons l'avenir. C'est pourquoi l'Université de Moncton...

Recteur et vice-chancelier : Bonjour Lynne. Est-ce que vous avez entendu la vidéo de votre côté?

Secrétaire générale : Non, on a des problèmes techniques donc vous pouvez la lire ou on peut la lire si vous voulez?

Recteur et vice-chancelier : Oui. Est-ce que tu peux procéder parce que j'ai pas le texte devant moi.

Secrétaire générale : Alors l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.

Recteur et vice-chancelier : Merci madame la secrétaire générale. À titre d'information, les scrutateurs aujourd'hui vont être Mehdi Awadi et Janice Comeau. Il y a également une personne excusée, Micheline Gleixner. On est prévu terminer la rencontre vers 16 h 30 dépendamment de la longueur des discussions et il y aura une pause prévue à 15 h 15.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier : Avant de poursuivre dans la rencontre, nous devons faire la nomination de la présidence d'assemblée du Sénat académique. Considérant les votes favorables et très positifs à l'égard du président Mathieu LeBlanc, évidemment le Bureau du Sénat académique a pris connaissance des commentaires très positifs et recommande fortement la nomination de Mathieu LeBlanc à titre de président d'assemblée donc je demanderais à la secrétaire générale de nous lire la recommandation s'il-vous-plaît.

Secrétaire générale : Alors la recommandation se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la nomination de Mathieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, au poste de président d'assemblée du Sénat académique pour un mandat de cinq mois qui se terminera le 30 juin, 2026.

Recteur et vice-chancelier : Merci madame la secrétaire générale. Je vois qu'il y a un proposeur, Étienne Dako, secondé par Jean-François Thibault. Madame la secrétaire générale, est-ce qu'on va avoir un vote électronique dans ce cas-ci?

Secrétaire générale : Oui en effet un vote électronique.

Recteur et vice-chancelier : Parfait, merci.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde. On me dit que le vote est 28 à 0 donc c'est adopté.

Recteur et vice-chancelier : Ça me fait plaisir de remettre la présidence à notre collègue, Mathieu LeBlanc.

Président d'assemblée : Parfait.

Recteur et vice-chancelier : Également pour le remercier de notre part que Mathieu ait accepté de poursuivre son mandat jusqu'au 1^{er} juillet, 2026.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Merci beaucoup tout le monde pour votre confiance, ça me fait plaisir d'être là avec vous jusqu'au 1^{er} juillet, 2026. L'ordre du jour est déjà entamé. J'aurais une petite précision, on me demande d'annoncer que Érik Labelle Westin-Eastaugh sera également absent, donc voilà.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Nous en sommes au point 3. Je voulais mentionner que pour le point 17, présentation du rapport annuel portant sur les activités autochtones, nous avons deux invités qui seront ici sur place donc il se peut qu'on modifie l'ordre des points à l'ordre du jour donc on avisera en temps et lieu. Le point 3, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée le 30 janvier, 2026. L'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion a été donné le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, Dr. Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Le point 4, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Parfait, merci. Le point 5, correspondance. Rien à signaler?

Secrétaire générale : Rien à signaler.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Parfait, merci. Ça nous amène au point 6, l'adoption de l'ordre du jour. J'ai besoin d'une proposition et d'un appui. Est-ce qu'il y a des modifications ou des questions? Hélène Albert.

Albert : C'est pas une question, c'était pour proposer.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Hélène. Donc proposé par Hélène et appuyé par Olivier Clarisse. Est-ce qu'il y a des questions sur l'ordre du jour?

Secrétaire générale : Gilles Roy nous a informés qu'il va déclarer un conflit au point 13 au rapport du Comité de sélection des grades honorifiques. Pour ceux et celles qui ont lu le rapport, vous avez de l'information privilégiée. Alors voilà, on a préparé un rapport spécial qui exclut du dossier la nomination en conflit alors M. Roy ne participera pas à ce vote-là pour cette candidature-là. Donc voilà, c'était à titre d'information.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Donc on a une proposition dûment appuyée. Je vous rappelle que c'est un vote à main levée donc si vous êtes contre, vous levez la main. Donc si vous êtes contre l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité.

7. Adoption du procès-verbal SAC-251128

Président d'assemblée : Le point 7, l'adoption du procès-verbal du dernier Sénat académique le 28 novembre, 2025. Encore là j'ai besoin d'une proposition et d'un appui. Veuillez lever la main. Alexandre-Thomas Robichaud appuyé par Jacques Richard. Est-ce qu'il y a des questions? On va donc procéder au vote à main levée. Si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité.

8. Affaires découlant du procès-verbal

8.1 Autres

Président d'assemblée : Le point 8, les affaires découlant du procès-verbal. Est-ce qu'il y a quelque chose à signaler? Si oui, levez la main. Non, parfait.

9. Rapport du Comité des règlements

9.1 Modifications au règlement 8.6.9.1 Résultats d'une évaluation sommative intra

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9, le rapport du Comité des règlements et le point 9.1, modifications au règlement 8.6.9.1, résultats d'une évaluation sommative intra. Je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors pour ce règlement, il s'agit d'ajouter une précision par rapport aux cours répartis sur deux sessions. On ajoute la date limite au plus tard le premier jour de la deuxième session du cours.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.6.9.1, résultats d'une évaluation sommative intra.

Président d'assemblée : Merci. Donc proposé par le vice-recteur et appuyé par Olivier Clarisse. Est-ce qu'il y a des questions? Ophélie Chiasson.

Chiasson : Merci beaucoup monsieur le président et félicitations pour votre réélection, c'est le fun de vous avoir encore avec nous autour de la table.

Président d'assemblée : Merci.

Chiasson : Oui j'avais une question sur ce point. En fait, je me demandais est-ce que c'est pas un peu tard pour remettre au moins 25 % de la note dans ce cas-là surtout. Je me demandais juste parce que ça veut dire qu'il y aurait certains étudiants qui pourraient passer un plein semestre sans avoir une note. Donc si quelqu'un pourrait répondre à cette question-là, j'apprécierais beaucoup.

Président d'assemblée : Madame la vice-rectrice adjointe, avez-vous des points d'information?

Dawes : Non. On avait normalement la date en novembre ou en mars, mais ici, on parle d'un cours qui continue sur les deux sessions alors il n'y a rien à ajouter.

Président d'assemblée : Octave Keutiben, avez-vous une question ou une remarque?

Keutiben : Merci monsieur le président. Je vais dans le même sens que Ophélie parce que si la date limite d'abandon de ce qu'on a est novembre, c'est trop tard pour l'étudiant. À moins que la date limite d'abandon de ce cours ____ en charge, je pense que ça serait effectivement trop tard donc il faut préciser la date limite d'abandon pour les deux sessions.

Président d'assemblée : Merci. Hesam Esfahani.

Esfahani : Bonjour monsieur le président. Moi en fait, j'ai une question concernant les cours des projets de fin de bacc, les cours de projets de recherche par exemple qu'en général c'est deux semestres, mais avec le manque de travail final que ça va être plus tard en avril. J'imagine que les professeurs ne sont pas en mesure de donner 25 % de note finale donc je pense peut-être une fois ajouter avec une formulation d'exception pour les cours de par exemple les thèses de fin de bacc donc dans le cadre de ce règlement. Merci.

Président d'assemblée : Avez-vous un commentaire Mme Dawes?

Dawes : Non. Peut-être que madame la registraire aurait des précisions.

Président d'assemblée : Oui, je vois qu'elle a levé la main. Madame la registraire.

Registraire : Je voulais juste donner une petite précision par rapport à cette modification ici. C'est que la date limite de retrait pour un cours sur deux sessions est normalement au mois de mars et puis la façon que le règlement avait été écrit d'abord, on demandait seulement d'avoir le 25 % au moment où l'étudiant devait prendre cette décision de se retirer du cours donc l'exigence du 25 % pour les cours sur deux sessions était alignée avec les dates du mois de mars. Dans les discussions au Comité des règlements, on s'est dit que novembre était peut-être trop tôt pour être capable de remettre un résultat préliminaire pour des cas sur deux sessions vu la nature des stratégies pédagogiques dans ces cours-là, mais que mars était trop tard et qu'il valait mieux s'aligner avec le début de la session pour éviter qu'une personne étudiante ait à faire le cours au deuxième semestre si il constatait qu'il valait mieux de se retirer à ce moment-là. C'est ça qui explique l'emplacement de la date au début de la deuxième session. Puis pour la question du sénateur Esfahani, est-ce que vous pouvez répéter parce que j'étais en train de me référer au règlement pour apporter la première précision.

Esfahani : Moi ma question était concernant plutôt les cours qui sont des thèses ou des projets de recherche de fin de 4^e année de bacc. Dans certains programmes, il y a des notes. Dans certains programmes par exemple nous on a pas des notes, mais ça pourrait qu'on le change au lieu de satisfaisant, non-satisfaisant on aurait des notes. Dans le cadre de ce cours-là, c'est un peu difficile de donner 25 % de la note au début janvier donc peut-être il faut attendre que le travail de l'étudiant qui fait ce projet s'avance et après, nous sommes en mesure de contribuer la note. Je sais pas comment formuler. Je comprends pour certains cours, surtout des cours magistraux c'est possible, mais pour les cours qu'il y a un projet à la fin, ça pourrait être un peu limité. Merci.

Président d'assemblée : Ça sera peut-être une question sur laquelle on pourrait se pencher au Comité des règlements effectivement. Alexandre-Thomas Richard.

Robichaud : Juste pour faire sûr, c'est Alexandre-Thomas Robichaud. J'assume c'est moi vous voulez dire.

Président d'assemblée : Non, ça va parce que j'ai vu le R et je voyais pas le reste, c'est mon erreur. Mia culpa. Robichaud.

Robichaud : Il n'y a pas de problème. Dans le fond moi la question que je me posais par rapport à ce règlement-là justement quand vous demandez à la personne chargée de cours de donner au moins 25 % de la note après la première session, justement c'est quoi les types d'évaluation que les professeurs ont l'habitude de donner dans les cours justement de pleine session parce que quand même normalement 25 % d'une note souvent on a un type d'évaluation comme ça lorsqu'on a un examen final ou un projet final. Donc moi c'est ça que je me demandais, qu'est-ce qu'est le titre, qu'est-ce qu'est comme les acquis que vous voulez avoir dans les cours de la sorte où vous demandez 25 % dans une session?

Président d'assemblée : Olivier Clarisse avait levé la main, je sais pas si c'était pour répondre à cette question-là ou pour autre chose. Je vous cède la parole.

Clarisse : Je vais donner une réponse très rapide ici. D'après moi cela dépend de ce qui est marqué dans les plans de cours. Pour le sénateur Robichaud ici des notes d'évaluation ici, j'ai pas la réponse à sa question précise, il faudrait voir dans les plans de cours les modes d'évaluation que le corps professoral a choisi pour telle évaluation, telle évaluation. Je veux pas entrer dans les détails ici parce que j'ai pas la réponse. Je voulais revenir sur la mention pour les projets de thèse ou de travaux de recherche au 1^{er} cycle. Avec télé-science, on en a qui sont parfois sur deux sessions et il y a tout le temps le moyen de panoplie d'évaluer à 25 % même lorsque le projet n'est pas fini, mais ça c'est une réflexion que la Faculté d'ingénierie si elle décide d'aller de l'avant elle pourra toujours poser et demander une exception à ce règlement en temps et en heure, mais ça serait dommage de bloquer un règlement pour une exception potentielle. Ça serait mon commentaire ici de dire si vous voulez vraiment avoir une exception, demandez-la quand vous déposez votre projet et je m'arrêterais ici.

Président d'assemblée : Madame la registraire.

Registraire : Merci monsieur le président. Mon intervention était plutôt pour revenir sur la question du sénateur Robichaud à savoir la nature des évaluations. Lorsque nous avons eu cette discussion, les personnes qui offrent des cours sur deux sessions ont surtout évoqué que les premières évaluations parfois ont lieu vers la fin de la session de la première session et puis les premiers résultats sont disponibles environ dans les mêmes moments où on a les notes finales de la première session d'où le timing de données jusqu'au début de la deuxième session pour remettre ces résultats.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Céline Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Je voulais juste donner mon point de vue par rapport à des cours d'initiation à la recherche ou de séminaire. Je pense que souvent ces cours-là peuvent être divisés sur deux sessions donc il y a vraiment deux cours avec deux notes puis je pense que ça c'est une bonne approche parce qu'on peut diviser la démarche en plusieurs étapes, mais même si c'est un cours qui dure toute l'année, il serait normal que par la fin d'un premier semestre qu'on ait une démarche de recherche qui est évaluée ou il y a des étapes préliminaires dans un projet comme ça qui peut être évalué. Je serais mal à l'aise qu'on ait une exception pour ce type de cours-là. Je pense que c'est réaliste et souhaitable qu'on ait un 25 % par le début de la deuxième session.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ce commentaire. Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. J'abonde dans le même sens que la sénatrice Surette dans la mesure où je pense qu'il serait presque antipédagogique de pas donner une idée de la performance d'un étudiant ou d'une étudiante dans un cours et que ça dure jusqu'à la fin d'un deuxième semestre. C'est très angoissant, on vit ça au doctorat à l'occasion pour des examens doctoraux puis c'est pas toujours plaisant, mais je pense qu'au niveau du baccalauréat notamment, l'étudiant devrait avoir une occasion de pouvoir voir où il se situe pour savoir qu'est-ce qu'il peut améliorer et qu'est-ce qu'il peut travailler. Par exemple dans le cadre d'un travail comme un mémoire de fin d'études par exemple qui s'échelonne sur deux semestres, un plan détaillé pourrait être un exercice, une bibliographie annotée pourrait être un exercice comme des choses qui pourraient être évaluées en amont puis donner lieu à une évaluation à ce moment-là. C'est une démarche qui m'apparaîtrait plus pédagogique pour les étudiants et les étudiantes.

Président d'assemblée : Parfait. Merci beaucoup tout le monde pour ces précisions, je pense que c'est plus clair. Ophélie, est-ce que c'est plus clair maintenant? Oui? Parfait, merci beaucoup. Donc on a une proposition appuyée. Le vote va se faire par l'entremise de Forms donc vous allez recevoir un lien dans quelques secondes. Nous avons le résultat du vote : 30 pour, 3 contre donc c'est adopté à la majorité des voix.

10. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

10.1 Adoption des rapports de suivis

10.1.1 Programmes en marketing

Président d'assemblée : On passe au point 10, le rapport du Comité d'assurance de la qualité. Le point 10.1, l'adoption des rapports de suivis et il y en a quatre en tout donc pour les programmes de marketing, management, systèmes d'information organisationnels et finance. On va commencer par le 10.1.1, programmes en marketing et je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors il s'agit d'une série de rapports finaux. La Faculté d'administration fait l'évaluation de tous ces programmes. Le premier c'est pour marketing et je vais juste signaler quelques points. On mentionne la préparation de documents pour l'encadrement étudiant. On mentionne l'importance d'avoir un chargé ou une chargée d'enseignement. On mentionne également l'intégration des technologies ainsi que le développement des résultats d'apprentissage. Alors je vais demander au VRER...

VRER : Merci. Monsieur le président, j'aimerais faire la recommandation suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en marketing à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'agrément de ces programmes donc SCDP-240618.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. J'ai besoin d'un appui. Veuillez lever la main si vous voulez appuyer. Appuyé par Andrée Roy. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Peut-être que c'est des manques de clarification, mais lorsque je regarde les ____ utilisées dans les actions prises si on prend par exemple la première action, le comité pédagogique en marketing veut se rencontrer au moins deux fois par semaine. Est-ce que ça veut dire que l'action est en cours et est-ce qu'il se voit aux deux semaines? On parle ici en continu deux documents à finaliser d'ici le 31 octobre, 2025. Est-ce que les documents ont été finalisés? Si on change de page à la page 2, ____ recrutement. Le comité pédagogique en marketing va voir des programmes coopératifs. Est-ce qu'ils en ont fait de la promotion? Et si je continue à la page 3, structure, on parle le comité pédagogique en marketing prévoit revoir le statut des cours. Ici on parle en cours projet déposé au CPR d'ici le 30 septembre, 2025. Est-ce que ça été déposé ces documents?

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Je vais céder la parole à la doyenne de la Faculté d'administration qui a peut-être des précisions. Mme Roy.

Roy, A. : Merci. Oui les verbes utilisés, je suis d'accord avec le recteur, ne sont pas très actifs, mais oui le comité se rencontre régulièrement, je dirais peut-être même plus que deux fois par mois. En ce qui concerne comme telle la promotion, oui ils sont très actifs dans la promotion, par contre comme vous le savez probablement, les dix programmes de la Faculté d'administration sont en révision présentement et avec le nouveau régime pédagogique, on a pas été en mesure de déposer parce qu'on attend comme tel. On est toujours dans le développement de la structure comme telle, mais aussitôt que la structure du nouveau régime pédagogique va être faite, ça sera pas très long avant qu'on dépose après ça. Est-ce que ça répond à vos questions ou préoccupations Dr Prud'homme?

Recteur et vice-chancelier : Oui merci madame la doyenne Roy, merci pour ces précisions.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Aucune donc c'est un vote à main levée. Si vous êtes contre la proposition, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.2 Programmes en management

Président d'assemblée : Le point 10.1.2, cette fois-ci les programmes en management. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Encore une fois, je vais juste mentionner quelques points. On souligne l'importance d'utiliser le courriel institutionnel notamment pour les chargés de cours. On mentionne l'importance des rencontres avec l'UARD, la collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie et enfin, le développement des résultats d'apprentissage.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en management à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes. C'était le sous-comité de planification 241202.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Appuyé par Andrée Roy. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. À la page 5 en ce qui concerne les résultats d'apprentissage, comme vous le savez dans le cadre de l'évaluation des programmes, la majorité de nos programmes on leur demande de revoir et de mettre à jour les résultats d'apprentissage et dans la réponse du décanat, on parle que l'UARD effectivement est d'accord de mettre en œuvre et demande des ressources pour y parvenir. Est-ce que effectivement des ressources ont été apportées au décanat pour qu'il puisse réaliser cet exercice important?

Président d'assemblée : Mme Roy, avez-vous des précisions?

Roy, A. : Oui merci. On a eu deux personnes qui nous ont été référées par le Centre en pédagogie qui nous aident au développement comme tel des résultats d'apprentissage.

Recteur et vice-chancelier : Excellent, merci pour cette précision.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Sinon, on va passer au vote et je vous rappelle que c'est un vote à main levée. Si vous êtes contre la proposition, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.3 Programmes en systèmes d'information organisationnels

Président d'assemblée : Le point 10.1.3, les programmes en systèmes d'information organisationnels. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors dans ce rapport, on mentionne le travail sur un dépliant pour l'encadrement étudiant et l'importance des rencontres avec les trois campus. On mentionne également l'intégration d'outils d'intelligence d'affaires et d'intelligence artificielle et le développement des résultats d'apprentissage.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais proposer la résolution suivante : que le Sénat académique adopte le rapport de suivis des programmes en systèmes d'information organisationnels à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc le SCDP-240429.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Mme Roy, je tiens pour acquis que vous appuyez? Excellent donc c'est appuyé par Andrée Roy. Questions ou commentaires? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Une question plus large parce que je pense que j'entends plusieurs fois qu'il y a des brochures ici qui peuvent concerner l'encadrement des personnes étudiantes. Je me demandais si de manière plus large soit au 1^{er} cycle ou aux cycles supérieurs, on aurait pas besoin d'avoir des bases directionnelles universitaires communes pour ensuite chaque faculté, chaque école, chaque unité d'avoir ces spécificités, mais ça serait bien qu'on ait des bases communes de travail à l'échelle institutionnelle à ce niveau-là, quoi. Je veux pas aller à l'encontre des travaux qui vont être faits ici, mais peut-être se nourrir des travaux qui auront été générés pour aller sur une base commune notamment pour avoir les attentes étudiantes, mais les attentes professorales aussi soient plus clarifiées.

Président d'assemblée : Merci pour ce commentaire. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Je n'en vois pas donc nous allons passer au vote à main levée. C'est appuyée par Andrée Roy. Si vous êtes contre la proposition, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.4 Programmes en finance

Président d'assemblée : Et le dernier, le 10.1.4, les programmes en finance. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors dans ce rapport, on mentionne l'importance de mettre en place les conseillers académiques et l'importance des rencontres avec les trois campus. On mentionne également le souhait d'avoir un chargé d'enseignement et puis l'importance d'harmoniser les plans de cours et de développer les résultats d'apprentissage. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport de suivis des programmes en finance à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc le SCDP-240527.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Appuyé par Andrée Roy. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le programme en finance? Olivier Clarisse.

Clarisse : Je m'excuse, mais il y a des questions qui sont en suspend dans ce document comme est-ce que ____ qu'a lieu ça prendrait une réponse et puis il y a des RAT qui étaient prévus pour le 31 mai, 2025 donc je me demande si c'est un typo ou est-ce que ça été fait parce que entre mai 2025 et février pour ce mois-ci, il y a un petit lapse ici. Ça peut être dans les craques des délais nécessaires au cheminement des documents administratifs, mais ça prendrait une mise à jour à ce niveau-là. Donc c'est deux questions.

Président d'assemblée : Parfait, c'est noté. Mme Dawes, aviez-vous une précision?

Dawes : Juste pour mentionner que dans le processus, on recevra par la suite un rapport d'amélioration continue qui va nous donner la suite. Ici on est à une étape. Il y a une particularité dans la faculté puisque la Faculté d'administration fait l'évaluation de tous les programmes. En même temps, les programmes sont très interreliés et en même temps, on est en train de changer la structure et le régime donc il y a beaucoup de choses qui entrent en jeu et ça peut affecter l'échéancier également. Merci.

Président d'assemblée : Merci Mme Dawes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Non, alors nous allons voter à main levée. Si vous êtes contre la proposition, levez la main. C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

11. Rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle

11.1 Abolition du baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 11, le rapport du Comité des programmes du 1^{er} cycle. On commence par le point 11.1, l'abolition du baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation en économie et je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais commencer avec la proposition suivante : que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition du baccalauréat ès sciences sociales spécialisation en économie.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par Jean-François Thibault.

VRER : Je peux peut-être expliquer un peu le projet, monsieur le président? Essentiellement ici, il y a eu évaluation de programmes. Comme vous le savez sans doute, la plupart des programmes à la Faculté des arts et sciences sociales ces dernières années ont procédé à remplacer les spécialisations par des programmes ou des majeures avec distinction. C'était le dernier programme qu'il restait à faire cette transition-là donc suivant l'évaluation et tout le processus d'évaluation des programmes et la rétroaction des unités de la faculté, dans ce cas ici l'unité a jugé préférable de garder la majeure et de ne pas aller avec une majeure avec distinction donc ils laisseraient tomber la spécialisation. Essentiellement pour des personnes étudiantes qui veulent faire des études aux cycles supérieurs, la majeure est suffisante donc elle est acceptée partout au Canada et à l'étranger puis essentiellement aussi comme vous avez lu dans la documentation, le programme en économie a quand même plusieurs cours qui sont hors faculté, hors discipline, des cours de mathématiques par exemple ou des cours de statistiques et ainsi de suite. Le secteur économie et l'École des hautes études publiques ainsi que la faculté recommandent l'abolition de la spécialisation. Donc voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions?

VRER : Je peux peut-être rajouter, monsieur le président, que comme toute abolition de programme, ce projet a été soumis pour consultation puis il n'y avait pas d'objection.

Président d'assemblée : Excellent. Je ne vois aucune question. Vous allez recevoir dans quelques minutes un vote Forms. Il y a un petit problème technique avec les votes Forms donc on va faire un vote à main levée. On a une proposition dûment appuyée donc si vous êtes contre l'abolition du baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation en économie, levez la main. Aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

11.2 Abolition du baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif

Président d'assemblée : On va passer au point 11.2, l'abolition du baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais de commencer en mettant la proposition suivante sur la table : que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition du baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Andrée Roy. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Juste quelques notes explicatives, ici aussi on a eu un processus d'évaluation de programmes dans lequel on a beaucoup questionné le régime coopératif. Si vous avez regardé la documentation, depuis 2014 il y a essentiellement eu très peu d'étudiants ou de personnes étudiantes qui se sont inscrits dans le régime coopératif pour plusieurs raisons, notamment que ça prend une session supplémentaire pour compléter le programme donc il y a d'autres éléments comme celles-là, mais à toutes fins pratiques, c'est que le programme n'attirait pas de personnes étudiantes. Le sous-comité de planification a suspendu les inscriptions à ce programme-là donc essentiellement, c'est ça. Dans l'exercice d'évaluation et des suivis que le campus de Shippagan fait présentement c'est qu'on veut remplacer l'élément coop à un élément expérientiel par d'autres types d'expériences dans le cadre du programme que ce soit des stages donc il n'y a pas juste des programmes coopératifs qui ont des stages dans les programmes. C'est un exemple donc c'est en cours de révision. Je vais m'arrêter là monsieur le président.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Aucune question ni commentaire, parfait. On va procéder au vote, vous allez recevoir un formulaire Forms. On a le résultat du vote : pour 33, contre 0, adopté à l'unanimité.

11.3 Modification du B.A.-B. Éd. (majeure en géographie)

11.3.1 Modification au titre du programme

Président d'assemblée : Le point 11.3, modification du B.A.-B.Éd. (majeure en géographie). Il y a deux éléments, modifications au titre du programme et modifications majeures du programme. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Si vous me permettez, je vais peut-être faire quelques commentaires d'introduction parce comme vous l'avez mentionné, il y aura deux résolutions pour cette modification. En guise de rappel ou de contexte historique, les programmes en géographie dans le cadre de la planification stratégique de 2016 étaient dans la catégorie à être soit abolis ou redéfinis. Le département a procédé à une redéfinition du programme en l'orientant un peu plus du côté de l'environnement. Ça ici on a déjà traité cette question au Sénat donc le nouveau programme a été adopté au niveau des instances, CESPm inclut. Ici, on a toujours eu de mémoire un B.A.-B.Éd. avec une majeure en géographie. Donc ici le projet qui est devant nous aujourd'hui c'est d'aligner le B.A.-B.Éd. avec le nouveau programme qui est plutôt environnement et géographie. Au lieu de la majeure en géographie, c'est devenu une majeure en environnement et géographie. En terme de contenu et des cours et tout ça, ça déjà été adopté comme je l'ai mentionné par les instances précédemment. Donc ici, c'est juste pour réajuster le bacc combiné B.A.-B.Éd. Je vais commencer avec la première proposition, monsieur le président : que le Sénat académique accepte la modification du nom de programme B.A.-B.Éd. majeure en géographie pour qu'il soit le B.A.-B.Éd. majeure en environnement et géographie.

Président d'assemblée : Parfait, merci. J'ai besoin d'un appui. Appuyé par Mathieu Lang. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur cet aspect-là de modification du titre du programme pour que ça devienne B.A.-B.Éd. majeure en environnement et géographie? Pas de question donc on va passer au vote, vous allez recevoir le formulaire. On a le résultat du vote : pour 33, 0 contre alors c'est adopté à l'unanimité.

11.3.2 Modifications majeures du programme

Président d'assemblée : On passe au point 11.3.2, modifications majeures du programme.

VRER : Donc ici essentiellement, il y a question par rapport au profil. Comme j'ai mentionné, oui il y a le changement de titre du programme, mais évidemment on a fait quand même des modifications assez substantielles au programme comme tel donc faut changer le profil du B.A.-B.Éd. J'aimerais donc faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du B.A.-B.Éd. majeure en environnement et géographie.

Président d'assemblée : Parfait. Appuyé par Mathieu Lang. Questions ou commentaires? Je n'en vois pas donc nous allons passer au vote. On a le résultat du vote : 35 pour, 0 contre, adopté à l'unanimité. Il y a un deuxième volet au point 11.3.2 donc on va l'afficher et je vais laisser monsieur le vice-recteur en faire la lecture.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au B.A.-B.Éd. majeure en environnement et géographie afin que les cours GEOG du B.A. donc majeure en environnement et géographie et de la mineure en environnement et géographie soient inclus dans ce programme.

Président d'assemblée : Parfait. Appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? On va voter donc vous allez recevoir le formulaire dans quelques secondes. Le résultat du vote : 35 pour, 0 contre, adopté à l'unanimité.

11.4 Ajout de la mineure en environnement et géographie à la liste des mineures du B.A.-B.Éd.

Président d'assemblée : Le point 11.4, ajout de la mineure en environnement et géographie à la liste des mineures du B.A.-B.Éd. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la mineure en environnement et géographie soit ajoutée à la liste des mineures des programmes combinés B.A.-B.Éd.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Céline Surette.

Surette : Je me demande dans le cadre des programmes qui sont maintenant déconnectés au B.Sc.-B.Éd. si cette mineure-là peut être ajoutée aussi au B.Sc.-B.Éd. ou si c'est automatique avec cette clause-là?

VRER : À première vue, ça sera automatique madame la doyenne Surette, mais on peut certainement faire une vérification.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Avec la dé-connexité, on avait effectivement dans les feuilles de route indiqué toutes les permutations possibles donc selon moi, ça sera possible, oui. Mathieu Lang.

Lang : On s'entend à l'amiable que la proposition inclut le B.Sc.-B.Éd.?

Président d'assemblée : Effectivement, on pourrait ajouter B.A.-B.Éd. et B.Sc.-B.Éd. à l'amiable s'il n'y a pas d'objection.

Thibault : Je suis d'accord.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? On va passer au vote. C'est adopté à l'unanimité également.

11.5 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 11.5 monsieur le vice-recteur, les résolutions transmises pour information.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez reçu les résolutions transmises pour information. Je sais pas s'il y avait des questions ou des commentaires.

Président d'assemblée : Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. Sous toutes réserves pour le point 11.5, il semble pas y avoir de document attaché dans les documents DiliTrust. On en a un cependant pour le 12.3.

Président d'assemblée : Oui, c'est une bonne observation effectivement. Je ne les ai pas non plus. J'avais tout imprimé et j'ai celles du CPS, mais non du CPR. Merci beaucoup Mme Albert. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors nos excuses à tous les membres du Sénat, on va vous les faire parvenir. En terme de résolutions transmises pour information, je peux peut-être faire un petit rappel. Il y avait le dossier de juris doctor, le L.L.B. comme tel alors il y a des modifications qui ont été faites au niveau de cours, des cours qui ont été créés, des cours qui ont été modifiés, des cours qui ont été abolis et évidemment, des modifications dans la banque de cours de droit et ceci apportait des modifications aux divers profils des programmes de la Faculté de droit dont la maîtrise administration publique combinée avec le juris doctor et la maîtrise en études de l'environnement avec le juris doctor et la maîtrise en administration des affaires avec le juris doctor. Par ailleurs, il y avait des modifications dans un cours de SIN4801 un pré-examen qui était sur une période de deux semestres et puis après ça, des modifications au niveau des différents profils de programmes en terme de zone côtière et des modifications proposées à des profils de programmes en philosophie et travail social, etc. Il y a peut-être des questions plus spécifiques au niveau des informations à titre d'information.

Président d'assemblée : Parfait. Hélène Albert, question?

Albert : Assez oui. J'essaie de voir et de comprendre peut-être le processus par lequel on arrive à décider qu'un dossier est soumis pour information versus pour un vote au Sénat académique parce qu'il y a eu des modifications de profil qu'on a adoptées plus tôt dans la réunion aujourd'hui alors qu'il y a des modifications de profil qui sont concernées dans plusieurs programmes que j'ai entendus dans les informations transmises, mais que j'ai pas vues. Je ne me rappelle pas tout à fait, je sais que juris doctor... je veux savoir qu'est-ce qui différencie qu'on vote dans certains cas puis pas dans l'autre.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors pour y arriver, on doit commencer avec les Statuts et Règlements où est-ce que la liste d'attribution du Comité des programmes on distingue réellement qu'est-ce qui est final au Comité des programmes et qu'est-ce qui monte au Sénat académique. Dans ce qui est final au Comité des programmes, il y a la création, l'abolition et les modifications de cours. Alors lorsqu'on est vraiment dans les cours comme tels, ça peut engendrer une modification de profil, mais essentiellement, la décision est finale au Comité des programmes alors que lorsqu'il y a des modifications comme on a vues qui sont majeures avec des modifications de programmes ou des conditions d'admission ou qui est vraiment la portée même du programme et modifié, à ce moment-là ça monte au Sénat académique. Alors dans les résolutions transmises pour information, habituellement ce sont des dossiers qui sont vraiment finaux au Comité des programmes. Alors c'est ça la distinction et puis il y a une distinction majeure-mineure aussi qui peut aider à déterminer les dossiers qui montent au Sénat.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Étienne Dako.

Dako : Désolé, j'ai enlevé la main parce que c'était exactement la même question que j'avais comme la sénatrice Albert donc désolé. C'était une vieille main.

Président d'assemblée : Une vieille main, excellent, aucun souci M. Dako.

17. Présentation du rapport annuel portant sur les activités autochtones (Invités : P. Fortin et S.M. Thériault)

Président d'assemblée : Nous allons passer tout de suite au point 17 comme je l'avais précisé au début donc la présentation du rapport annuel portant sur les activités autochtones. Donnez-nous quelques minutes, on a deux invités qui vont se joindre à nous. Et entre-temps, les résolutions transmises pour information du CPR

viennent d'être téléchargées dans DiliTrust si jamais vous voulez les consulter. Alors donnez-nous deux petites minutes.

Fortin : Bonjour tout le monde. Je suis Pierrette Fortin, responsable réseau des affaires autochtones et professeure de philosophie au campus d'Edmundston et je suis en compagnie de Shane Michael Thériault qui est agent de liaison autochtone réseau responsable Avenir Wabanaki. Donc quant à Sébastien qui a contribué à la présentation, il n'était pas disponible aujourd'hui, c'est la fête de son fils donc il est en train de fêter ça. En fait, le plan de la présentation va suivre le rapport annuel que vous avez reçu et que vous avez pu prendre connaissance tout simplement. D'abord au niveau du personnel, l'objectif de l'université était d'embaucher deux personnes, une de la nation Mi'kmaq et l'autre de la nation Wolastoqey, mais cela n'a pas été possible donc finalement, la décision a été prise, mais avec l'appui et le soutien des deux nations partenaires d'élargir le rôle de Shane et Shane est devenu agent de liaison autochtone pour les trois campus. En juillet, Lindsay Tenass qui est une personne étudiante autochtone de la première nation de Red Bank qui est aussi étudiante au 2^e cycle en éducation, a été embauchée dans un emploi étudiant pour appuyer les affaires autochtones, mais on l'a perdue finalement le choix de se concentrer sur ses études. Quant à Sébastien, il est toujours avec nous, mais il a initié des études doctorales donc il a diminué ses heures de travail à mi-temps. Cette décision et la difficulté d'embaucher des personnes autochtones ont entériné une réorganisation des postes et de son titre et il porte désormais le titre de conseiller à la coordination réseau volet réconciliation. Depuis le mois de janvier, on a eu la chance d'accueillir Jessica Gagnon qui est de la première nation Malécite du Madawaska. Elle s'est jointe à l'équipe suite à une entente de service entre la première nation du Madawaska et le District scolaire francophone du nord-ouest et le Centre Nikonuk de l'Université de Moncton et on va vous en parler un peu plus loin. Au courant de l'année, on a également eu le plaisir d'embaucher Édith Bélanger donc l'université a pris cette décision. Elle a été embauchée en août comme première professeure en études autochtones de l'université. Elle s'est jointe à l'équipe professorale du campus d'Edmundston, par contre, elle a une tâche réseau. Cette nomination s'inscrit dans le plan d'action autochtone réseau. Elle est membre de la première nation Wolastoqey Wahsipekuk. C'est une chercheuse engagée notamment en droit et gouvernance autochtone et elle va soutenir son doctorat en début avril. En plus de se consacrer à l'enseignement dans les trois campus et à la recherche, elle apporte aussi des conseils au personnel des affaires autochtones ainsi qu'aux professeurs dans leurs démarches liées à l'enseignement et à la recherche. Vous avez peut-être eu la chance de la rencontrer lors d'une tournée qu'elle a faite pour présenter la conférence La recherche en contexte autochtone et les défis de la réconciliation entre les secteurs académiques et les savoirs autochtones l'an dernier. L'un des projets dont on est particulièrement fier, c'est la formation obligatoire qui a été rendue disponible en novembre. C'est une formation qui porte sur les réalités autochtones pour la communauté universitaire donc elle vise à sensibiliser, outiller et renforcer les relations authentiques et respectueuses. C'est une formation d'une durée d'une heure et comprend trois quiz. Elle a été réalisée grâce à un partenariat entre l'université, le Centre Nikonuk, Avenir Wabanaki et l'Institut Ashukan. Édith Bélanger a notamment contribué à son développement donc si vous avez pas encore fait la formation obligatoire, je vous encourage fortement à la faire. Autre chose sur laquelle on travaille notamment avec l'aide de Édith, c'est elle qui développe le cours présentement. L'université a reçu un don pour le développement et l'offre d'un cours de 3 crédits portant sur les perspectives autochtones. Le cours devrait comprendre les différents éléments à l'écran et il devrait être offert soit en septembre ou encore à l'hiver l'an prochain.

Thériault : Il y a aussi la capsule de reconnaissance des territoires qui est organisée avec les communications de l'Université de Moncton et le Centre Nikonuk aussi pour la sonorisation et tout ce qui est l'écriture et pour le bilan mi-parcours de la stratégie. Ils permettent justement d'offrir cette capsule-là à différents événements et puis ça permet aussi d'enlever un peu ce questionnaire sur comment on peut procéder à une reconnaissance des territoires.

Fortin : Présentement, il y a un comité qui est actif au sein de l'université en tant que comité institutionnel donc il y a le Comité Mawioimi. C'est un comité qui se réunit avec certains représentants de l'université et avec la nation Mi'kmaq donc à travers le MTI. On aborde différents sujets avec eux, on discute notamment sur le plan d'action autochtone réseau, l'intégration des savoirs et des cultures autochtones aux programmes d'études de l'université et de sa validation par le Comité consultatif en enseignement et recherche autochtone, le programme d'aînés en résidence, etc. Présentement, on a des démarches qui sont en cours pour mettre en place un comité Wolastoqey institutionnel. On a pas encore réussi à signer une entente à cet égard-là, l'université a pas eu une entente encore, on continue nos pourparlers, mais on espère que la signature de l'entente avec la première nation du Madawaska et le DSFNO va nous permettre finalement d'avoir une entente avec le WTCl. Cet organisme souhaitait vraiment qu'on s'essouffle finalement de répondre aux besoins des élèves dans les écoles francophones de la province et cette entente-là nous permet de le faire notamment dans les écoles du nord-ouest donc on vient répondre à leurs besoins donc on espère pouvoir signer une entente très bientôt. En tant que comité institutionnel, il y a également le comité consultatif en enseignement et en recherche autochtone qui est un comité qui nous a quand même tenu occupés passablement la dernière année. On a obtenu dix réunions au niveau du comité. Je pense que ça vaut la peine de s'attarder sur la composition des membres du comité. C'est un comité où il y a quatre personnes autochtones qui y siègent. On a Shane, on a Jessica Gagnon qui siège également, on a Édith Bélanger et on a également Lindsay Tenass puis en fait, il y en a cinq maintenant parce qu'on a également un aîné, Alan Tremblay. Et sinon, on a une représentation professorale par campus. Le campus de Moncton est représenté par Jessica Breau. Le campus de Shippagan c'est par Jessica, et là j'oublie son deuxième nom et le campus d'Edmundston, par Mélanie LeBlanc. Je prends la peine quand même de nommer le nom des personnes parce que c'est un comité où il y a de l'expertise en enseignement et en recherche autochtone et on offre finalement un certain encadrement pour le développement et l'utilisation

d'approches pédagogiques autochtones dans les cours. On est en mesure de suggérer des personnes ressources autochtones ainsi que des références bibliographiques pour bonifier les démarches professorales. Donc on invite vraiment les professeurs à nous consulter dès qu'ils développent un contenu autochtone ou encore lorsqu'ils veulent initier des projets de recherche autochtones on est là pour les encadrer, mais aussi pour faciliter le processus. Au cours de l'année, on a également révisé certains CPR4 et CPR5 qui avaient du contenu autochtone. Je vous dirai à cet égard-là on est peut-être dans une situation d'inconfort, je vais le dire comme ça, dans la mesure que l'on souhaite finalement qu'on soit consulté avant qu'un CPR4 CPR5 soient déposés. Dans certains cas ça été fait ce qui fait en sorte qu'on a été en mesure d'avoir un différent rapport. Je vous dirai que le rapport a été d'ouverture, on a travaillé ensemble, versus le moment où les CPR4 CPR5 nous sont déposés après coup et là où on se retrouve davantage dans un phénomène de réaction donc nous réagissons et l'unité académique est aussi en réaction donc c'est peut-être un peu plus difficile dans ce contexte-là. Et parfois malgré que les commentaires viennent de plusieurs personnes autochtones, l'unité académique ne considère pas nécessairement les commentaires donc on cherche finalement à trouver une autre façon de fonctionner où on pourrait être consultés dès le départ. Je vous dirais qu'il y a quand même un certain nombre de professeurs qui ont travaillé les contenus avec des personnes autochtones avec Édith et ils ont beaucoup apprécié l'expérience. C'est aussi au sein de ce comité-là qu'on discute du cours d'introduction sur les perspectives autochtones. On a également eu des discussions sur le sigle que le cours pourrait porter. Pour l'instant, on s'est arrêté sur le sigle EAUT pour études autochtones. Si on aurait choisi autochtone, ça aurait fait AUTO donc c'est un petit moins sexy. On suggère également que tous les cours à thématique autochtone qui vont être développés soient double siglés donc ça pourrait par exemple en littérature être LITT et EAUT. On verra comment ça va se développer. À la demande de la vice-rectrice adjointe en enseignement et aux affaires professorales, Elizabeth Dawes, on a aussi commenté différents programmes et les commentaires ont été soumis à la CESPM. On s'est également penché et révisé le programme de soutien à la recherche autochtone. Au cours de l'année aussi, on a lancé les bourses NITAP. C'est des bourses qui sont réservées aux étudiants autochtones. Le terme NITAP qui signifie ami donc on est en mesure d'octroyer huit bourses d'une valeur de 5 000 dollars pour un total de 40 000 dollars dont trois bourses d'accueil à des personnes étudiantes de 1^{ère} année, cinq bourses qui ont été tirées au sort parmi les personnes étudiantes ayant soumis une demande. Dans l'intérieur du processus, on s'assure aussi de valider l'identité autochtone des personnes étudiantes donc c'est réalisé par le personnel des affaires autochtones. Autre dossier important sur lequel on travaille c'est d'établir un processus de paiement respectueux pour les personnes autochtones. Comme vous le savez, comme vous avez pu le constater, le nombre d'activités autochtones augmente à l'université ce qui fait en sorte que notre collaboration avec les personnes augmente de façon considérable aussi donc là on est en train d'établir un processus qui va respecter à la fois les lois de l'Agence de revenu du Canada, la Loi sur les indiens et qui sera une approche vraiment respectueuse.

Thériault : Merci Pierrette. Pour le programme d'aînés et aînées en résidence, ça va vraiment porter du soutien, des conseils aux personnes étudiantes aussi pour la communauté et les employés autochtones. Ça va vraiment contribuer à favoriser la compréhension et le respect des perspectives, cultures et valeurs Wabanaki donc c'est vraiment un programme qui est inspiré dans beaucoup d'autres programmes d'aînés en résidence que ce soit dans les institutions ou universitaires puis ça va vraiment respecter aussi les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Disons que c'est la deuxième année que le programme a lieu. Dans le fond on l'aînée Line Gauvin pour le campus de Shippagan, Noel Milliea et Donna Augustine pour le campus de Moncton et Alan Tremblay pour le campus d'Edmundston. C'est certain que c'est un programme qui va s'adapter encore. Le campus de Moncton c'est lui qui a le plus grand taux de personnes étudiantes inscrites donc on est dans un environ de je dirais peut-être 90 % facile pour le campus de Moncton donc c'est sûr que la majorité des activités vont plus avoir lieu à Moncton donc ils s'échangent les parts entre Noel et Donna. Puis pour les deux autres campus, ça sera vraiment juste au besoin selon les activités et il y a eu deux réunions au courant de l'année pour le programme d'aînés en résidence. La prochaine photo dans le fond c'est au campus de Shippagan avec l'aîné Colin Gauvin qui a été d'ailleurs très bien accueilli par l'équipe du campus. Le programme d'avenir Wabanaki c'est un programme un peu comme l'expérientiel donc un peu pour aller chapeauter tout ce qui est les fonds d'apprentissage avec les personnes étudiantes autochtones qui fréquentent l'Université de Moncton pour faire dans leur domaine d'études ou même pour impliquer leur culture ou leur identité ou même un employeur qui peut avoir de l'aide d'une personne étudiante. C'est sûr qu'on a pas beaucoup de cas jusqu'à présent, mais pour moi les activités ça leur permet d'assister à des activités qui vont leur permettre de s'accomplir aussi, d'apprendre autre chose ou même faire valider leur savoir puisque moi quand je me considérais comme étudiant en 2010 il y avait pas rien qui se faisait donc avoir quelque chose qu'on puisse retrouver ou des repères, c'est très efficace. Aussi ce que les étudiants par exemple aux campus d'Edmundston ou de Shippagan quand il y a des activités à Moncton bien ils peuvent se déplacer quand même pour au moins avoir la chance de vivre ces expériences-là aussi. Et justement Félix ici qui est un étudiant en littérature au campus de Moncton a gagné un concours de poésie, de littérature donc il a eu la chance de présenter sa poésie à des événements et même participé aussi à des salons du livre pour voir c'est quoi le métier et tout ça. Dans l'entente du District scolaire francophone du nord-ouest, c'est la première nation Malécite du Madawaska et le Centre Nikonuk. C'est certain qu'on a beaucoup d'étudiants autochtones qui fréquentent les écoles secondaires puis dans le fond si on peut avoir plus de moyens pour aller partager les activités et que ça pourrait inspirer peut-être ces étudiants-là à fréquenter l'Université de Moncton donc faire un peu le pont direct aussi donc on a proposé puisque la candidature était difficile à trouver pour juste le district scolaire, on s'est dit qu'on pouvait travailler ensemble pour avoir le Centre Nikonuk qui est un bon centre de ressources et qu'on pourrait travailler en équipe pour s'assurer de bien développer les choses, d'avoir les validations avec la communauté aussi que tout ce qui est partagé est authentique et qu'ils respectent bien les protocoles. On a décidé de faire cette entente-là ensemble et c'est justement Jessica Gagnon qui a été engagée. Il y a plusieurs axes ici qu'on peut

voir de développement que ce soit des ateliers qu'on peut offrir, les liaisons directes avec la nation Wolastoqey, les approbations ou mettons un kiosques de Avenir Wabanaki qui pourrait se faire dans les écoles secondaires aussi et tout autre développement d'activités avec les jeunes. Il y a aussi eu des ententes avec les nouveaux arrivants au nord-ouest dans le fond le centre de ressources et l'organisme de communautés francophones accueillantes du Haut Saint-Jean pour travailler sur des capsules vidéos pour permettre justement de mieux connaître certains aspects. C'est sûr qu'on a une formation obligatoire qui est offerte, mais on va offrir autre chose dont des capsules qui permettraient vraiment de reconnaître des choses de base ou plus faciles de les consulter sans avoir à passer par d'autres moyens et puis c'est une façon pour nous de travailler ensemble pour que ça se garde plus et que ça soit archivé aussi sur l'éventuel site web qu'on pourrait avoir pour le Centre Nikonuk. L'exercice des couvertures, c'est sûr c'est des exercices qui vont vraiment amener une pratique plus directe, une expérience qui va permettre aux gens de mieux savoir sur les réalités autochtones que ce soit côté historique canadien entre les peuples autochtones et les non-autochtones avec tout ce qui a rapport avec les traités pour mieux développer un peu l'empathie sur ces sujets-là. Il y a une formation qui a été offerte en mars dernier au Musée historique du Madawaska dont moi-même, Shawn Francis, Jessica Gagnon et Dyan Richard qui sont tous des membres de la première nation Malécite du Madawaska, pour être capable de livrer les formations en français puisque c'est un exercice qui a été créé souvent en anglais donc on voulait vraiment avoir une offre francophone surtout pour l'institution et il va y avoir d'autres formations justement aussi pour offrir dans les campus par exemple de Moncton et Shippagan donc avec les partenaires Mi'kmaq. Et l'année dernière, il y a eu deux exercices de couverture qui ont eu lieu depuis qu'on a fait la formation donc avec Caroline Harquail-Leclair qui est chargée de cours pour le gouvernement et le Ministère de l'éducation et développement de la petite-enfance et reçu un autre pour un groupe de classe de science infirmière qui avait 73 personnes. Ça dérange pas le nombre de personnes, mais ça permet au moins d'avoir un minimum et de vraiment partager ces connaissances-là avec plusieurs personnes. Il faut toujours deux facilitateurs et une personne aînée pour accompagner le processus. En terme de réseautage et partage d'expérience, on veut vraiment être capable de sortir un peu le Centre Nikonuk de l'université donc faire le bouche-à-oreille un peu à l'extérieur. Il y a eu des démarches pour une journée d'études à l'Université de Poitiers. C'est certain qu'on veut organiser une journée d'études possiblement cette année qui porterait sur la décolonisation, l'autochtonisation et la réconciliation et on aimerait éventuellement que ça puisse continuer puisque je sais que aussi il y a les membres de l'Université de Poitiers qui viennent visiter le campus de Moncton donc ça pourrait continuer un peu ce rapport-là ensemble. Il y aurait par exemple de parler sur le plan d'action autochtone qu'on a ici à l'Université de Moncton, nos initiatives, qu'est-ce que le centre autochtone à l'Université de Moncton qu'est-ce que ça fait et toute la recherche en contexte autochtone donc offrir d'autres ateliers en lien avec tout ce qu'on a déjà fait jusqu'à présent. J'ai participé au sommet Connexions Autochtones l'an dernier qui est organisé par l'Institut Ashukan. Ça eu lieu du 11 au 13 mars dernier, il y avait au-dessus de 300 personnes qui participaient. Ça parlait beaucoup de sur ce qui est en lien avec le côté culturel économique, mais c'est beaucoup entre des autochtones et des non-autochtones. J'ai eu la chance de collaborer avec d'autres agents de liaison dans les autres universités pour essayer peut-être éventuellement de développer des activités interuniversitaires ou de juste avoir des partenariats ultérieurs. Et ici dans la photo, j'ai justement rencontré Michèle Audette, la sénatrice autochtone du Canada et également Manon Jeannotte qui est lieutenant-gouverneur et qui est Mi'kmaq. Juste un petit aperçu des activités et des initiatives réseau, c'est certain qu'on peut pas toutes les nommer, mais on les a dans le rapport. Pour donner une petite idée, c'est sûr que autre que tout ce qui est formation obligatoire et les choses plus structure, on valorise autant les activités qui permettraient aux étudiants de voir les options qui s'offrent un peu pour se découvrir, mais aussi pour les personnes non-autochtones puisque c'est comme ça qu'on peut aller développer aussi ce rapport d'allié donc qu'est-ce qu'un allié et donc il y avait un bingo linguistique dans les trois campus Mi'kmaq et Wolastoqey. On a eu un lancement de livre dont neuf des webinaires. Il y a eu un vernissage au Musée historique et il y a eu un D.J. autochtone qui a joué pour la rentrée du campus de Moncton. Onze Nations qui est un documentaire avec Édith Bélanger qui a participé justement et des ateliers comme le mocassin et on veut valoriser aussi tout ce qui est culture et amener des réflexions un peu plus profondes donc on a eu un webinaire autochtone au-delà des préjugés. On a aussi eu un bootcamp au campus de Shippagan et il y a aussi eu le dictionnaire Wolastoqey qui a été offert et on a les copies dans les trois bibliothèques de l'université. Et Joli Autochtone qui est dans le fond un organisme québécois qui va promouvoir toute la littérature francophone autochtone au Canada, que ce soit poésie à tout ce qui est fait en recherche ou des essais donc on voit un peu de tout. C'est pas juste par l'éducation à l'université qu'on apprend beaucoup sur les sujets autochtones, mais on apprend aussi à travers l'écriture puisqu'il y a beaucoup de sujets qui vont toucher certains comme par exemple des pensionnés et autres choses. Le Centre Nikonuk a décidé de faire un partenariat avec Joli Autochtone puisque souvent c'est difficile pour l'équipe de se déplacer en-dehors du Québec donc on s'est dit pourquoi pas que les trois salons du livre soient aussi dans les trois villes des trois campus donc on a décidé de faire un partenariat pour avoir un kiosque qui se tient à tous les salons du livre et ça peut être aussi dans certaines activités éventuellement comme des powwows. Donc c'est ça, ça permet d'avoir un catalogue complet dans les trois bibliothèques aussi de Moncton qui va être mis à jour, mais ça permet d'avoir des auteurs et des autrices qui assistent aux salons du livre ou faire des conférences, des causeries qui peut être aussi essentiel pour les cours ou quoi que ce soit, donc c'est ça. Et puis on a eu des activités pédagogiques de plus comme par exemple deux cours qui ont été faits avec l'aîné Mi'kmaq elder Noel Milliea avec le cours de méthodes pédagogiques autochtones avec Helen Harquail et le cours en travail social avec Jessica Breau. Ensembles, elles ont participé à une expérience de la hutte de sudation dont j'ai eu la chance de participer également donc ça permet vraiment d'avoir un aspect plus pratique qui peut s'adapter au savoir autochtone et qui permet de sortir un peu du moule de façon d'éducation traditionnelle. Et d'autre chose par exemple Shelley Ann Robichaud qui est Mi'kmaq qui a offert une présentation des pratiques culturelles en lien avec l'accouchement et le postpartum et la cérémonie d'un placenta qui a été très bien reçue donc ça été présenté pour le campus de Shippagan et Edmundston. On a aussi d'autres personnes dans d'autres cours par exemple dans les cours de

travail social, on a des responsables culturels, on a aussi une femme d'affaires autochtones donc ça permet un peu d'avoir une variété, mais notre but c'est d'augmenter encore plus les types de sujets et différents programmes pour l'université. Et c'est ce qui termine la présentation donc merci, wela'lin, woliwon.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup M. Thériault et Mme Fortin pour cette excellente présentation très claire et je suis certain qu'il y a des questions alors je me tourne vers les membres du Sénat. Je vois qu'il y a déjà une première main levée, Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je félicite vraiment ce comité-là, je crois qu'ils ont fait un excellent travail. J'ai juste une petite question. Je sais pas si c'est l'auditoire pour cette question-là, mais en général je veux savoir si le comité institutionnel peut faciliter peut-être ou peut servir de courroie de transmission. En général lorsqu'on fait une demande de financement et que ça implique un membre de la communauté qu'on appelle des premières nations, ça nous demande toujours d'avoir une lettre du chef de la communauté et je me demandais si ce comité-là a le pouvoir de servir de transition pour obtenir très facilement ou bien est-ce que le comité seul suffit pour avoir une lettre qui peut accompagner la demande de financement?

Fortin : En fait lorsqu'on fait de la recherche autochtone, il faut toujours s'assurer de faire de la recherche en partenariat avec les personnes autochtones pour pouvoir répondre à leurs besoins. L'idée ici c'est pas nécessairement d'avoir une lettre d'un chef, ça peut être différentes lettres d'appui. On peut vous mettre en contact avec certaines personnes autochtones, mais si à la base vous avez développé votre projet de recherche sans impliquer les personnes autochtones, il est trop tard pour leur demander leur appui. Nous on suggère plutôt aux membres qui veulent faire de la recherche autochtone, qui s'initient à la recherche autochtone, de consulter le comité à l'avance pour qu'on puisse vous donner des conseils parce que comme je vous dis, si le projet a déjà été développé et que ça pas été fait en collaboration avec les partenaires autochtones, il va falloir recommencer le processus.

Dako : Je partage cette expérience avec vous et avec les collègues. J'avais une demande de financement avec une équipe de Miramichi sur le ____ infantile et dans le groupe des enfants qui devaient être évalués, il y avait juste un seul enfant qui était de la communauté. Le docteur, le pédiatre qui faisait partie du projet a demandé à ce qu'on demande au chef de la première nation qu'il nous fasse une lettre et c'était obligatoire parce que l'organisme de financement nous l'avait demandée. On a dû passer par ça, mais moi ce que je demande ici compte tenu du fait que ce comité-là s'investit dans ce domaine-là, je me demandais est-ce que ce comité a un pouvoir, peut-être que c'est pas le forum, mais je me questionnais tout simplement est-ce que ce comité-là pourrait servir de courroie pour des projets à venir. C'est dans ce sens-là que je demande.

Fortin : En fait, on peut collaborer, mais on peut pas faciliter le processus, on peut pas être la courroie de transmission. C'est pas l'approche souhaitée lorsqu'on fait de la recherche avec des personnes autochtones.

Dako : Ça répond à ma question. Merci infiniment.

Fortin : D'accord.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. Merci Shane et Pierrette pour la belle présentation puis pour votre investissement je dirais dans ce dossier-là avec Sébastien puis Édith. C'est vraiment vraiment apprécié puis je veux noter la chose suivante c'est que depuis qu'on a réussi à faire des embauches à l'Université de Moncton dans le cadre de ce dossier-là, les choses avancent de manière vraiment exponentielle puis c'est super apprécié ça fait je veux vraiment le souligner. Un dossier que je veux souligner aussi c'est l'établissement du processus plus respectueux pour les cachets pour les partenaires autochtones. Ça aussi ça avance bien. Je sais que c'est pas encore, en tout cas, partout égal, mais merci pour ce travail-là parce que je dirais que c'est vraiment difficile, c'est délicat cette question-là avec les partenaires autochtones, avec les aînés autochtones. Transiger avec de l'argent c'est comme pour moi ça affecte la relation qu'on a avec eux fait que j'apprécie qu'on continue à travailler dans ce sens-là puis qu'on va éventuellement y arriver bien bien, mais je sais qu'il y a beaucoup beaucoup de travail qui est fait à ce niveau-là puis je l'apprécie. J'ai même vu au salon des finances à l'Université de Moncton ici sur le campus une manière plus facile quand on a déjà des liens avec les partenaires fait que ça ça aide beaucoup. Donc c'est ça, je voulais juste signifier mon appréciation pour le travail que vous réalisez parce que je sais qu'il y a beaucoup beaucoup de choses derrière ce qu'on observe sur papier puis dans votre présentation aujourd'hui. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Albert. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires pour nos invités? Non, je n'en vois pas donc il me reste qu'à vous remercier pour votre participation. Merci pour votre travail et bien sûr, on invite les collègues à communiquer avec vous pour toute question. Merci encore.

Thériault : Merci encore.

Fortin : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Bonne journée. Alors il est 15 h. Nous allons prendre une pause à ce moment-ci donc une pause d'à peu près dix minutes. On pourra recommencer vers 15 h 10.

PAUSE

Président d'assemblée : Nous allons recommencer, il est 15 h 10. J'ai une question de Céline Surette. Mme Surette, à vous la parole.

Surette : Merci monsieur le président. Je me demandais si c'était possible de revenir au point 11.5 sur les résolutions transmises pour information du CPR.

Président d'assemblée : Oui. Vous avez une question, allez-y.

Surette : Oui, j'ai une question. Dans certaines des résolutions qui concernent les cours de droit, on met sous réserve de la soumission plus tard du 5 juin des résultats d'apprentissage généraux et je voulais juste m'assurer ou bien comprendre que ça indiquait que le CPR allait regarder les RAG avant d'accepter les cours.

VRER : Oui, je peux peut-être répondre, Mme Surette. Essentiellement, le CPR en tant que président j'ai rédigé un ébauche de lettre, elle n'a pas été envoyée encore, expliquant à la faculté que le Comité des programmes aimerait de recevoir les résultats d'apprentissage à sa réunion, je pense c'est le 5 ou le 6 juin de mémoire, donc ça ça va être fait. Puis essentiellement, le projet de la Faculté de droit je pourrais peut-être l'expliquer en disant que c'est un projet comme à deux phases donc ils ont soumis une première étape, des premiers changements puis il y a une deuxième vague de changements qui va s'en venir dans un futur approché. Donc oui, je peux vous rassurer que le suivi sera fait pour les résultats d'apprentissage.

12. Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs

12.1 Maîtrise ès arts (études littéraires)

12.1.1 Modifications au profil de la M.A. (études littéraires)

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Nous sommes au point 12, le rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs. Le point 12.1, maîtrise ès arts en études littéraires et il y a trois points : modifications au profil de la maîtrise, aux conditions d'admission particulières et aux autres exigences. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Comme mentionné, on a une série de résolutions à adopter dans le contexte des modifications à la M.A. et au doctorat en études littéraires. Ce projet-là peut-être juste avant de commencer les résolutions proprement dites, peut-être faire quelques commentaires généraux. Les changements apportés découlent également du processus d'évaluation de programmes qui avait eu lieu il y a quand même quelques années, je pense que c'était en 2019 ou 2020. Comme vous constaterez dans la documentation, il n'y a pas de modifications majeures aux structures ou aux exigences des programmes, mais c'est vraiment une actualisation. Je vous dirais peut-être que la plupart des changements ou la base des changements touche beaucoup en terme des cours comme tels, l'intitulé des cours. Si vous regardez les cours actuels, on parle beaucoup de par exemple littérature française I, littérature française II et III, ainsi de suite, littérature québécoise I, II, III donc ici c'est pour mieux identifier le contenu des cours donc on a une approche plus thématique comme dans la documentation le dit au lieu d'utiliser une approche par corpus. Je vais peut-être aller avec la première puis il y a peut-être des petits détails que je pourrai rajouter en cours de route. La première résolution serait que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la maîtrise ès arts études littéraires. Comme je l'ai mentionné, essentiellement ça touche l'ensemble des cours qui ont été changés, abolis, créés donc essentiellement c'est cette facette-là du projet.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la première donc sur le profil de la maîtrise? Mélanie LeBlanc.

LeBlanc, M. : Merci. C'est un commentaire en fait sur l'ensemble des programmes. Je me dis que quand un programme inclut des cours à contenu autochtone comme c'est le cas avec la création de nouveaux cours ici, je pense qu'il serait important que la documentation qu'on reçoit inclut aussi les commentaires du Comité consultatif en enseignement et en recherche autochtone. Ici on a juste la réponse du département à ces commentaires-là parce que je pense que c'est ce que ça prend pour qu'à la fois le Comité des programmes, mais les autres instances aussi comme le Sénat, aient vraiment l'ensemble de l'information nécessaire aux prises de décisions. Donc je pense que ça pourrait être mis dans la règle quelque chose qu'on pourrait demander à partir de maintenant.

VRER : C'est une excellente remarque, on va en prendre note puis essentiellement, au Comité des programmes on est comme Pierrette l'a mentionné tout à l'heure avec le comité consultatif, on est dans un mode je dirais ça fait une année qu'on opère. À la prochaine réunion du Comité des programmes, on a invité justement Mme Fortin à venir pour qu'on ait cette discussion-là pour voir comment ça s'est passé la première année puis voir comment on peut améliorer les choses pour les années à venir.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Mélanie, une autre question?

LeBlanc, M. : Juste un petit suivi, pardon, merci. Donc au Comité des programmes 1^{er} cycle et cycles supérieurs qu'on a invité le comité, c'est ça?

VRER : Ça s'applique dans les deux cas, oui tout à fait. En fait dans ce cas ici, c'est le CPR, mais on pourra certainement faire la même chose avec le prochain CPS.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant qu'on passe au vote sur le 12.1.1? Oui, appuyé par Jean-François Thibault. Donc s'il y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote et vous allez recevoir le formulaire dans quelques secondes. Alors nous avons le résultat du vote : 30 pour, 1 contre donc c'est adopté à la majorité des voix.

12.1.2 Modifications aux conditions d'admission particulières de la M.A. (études littéraires)

Président d'assemblée : On passe au point 12.1.2, modifications aux conditions d'admission particulières de la maîtrise ès arts en études littéraires.

VRER : Merci monsieur le président. Essentiellement si vous allez à la page 23 du document, il s'agit d'un petit changement mineur je dirais. Vous voyez que le mot propédeutique est en gras. Je n'ai pas l'ancien libellé directement devant moi, mais c'était quelque chose comme suivre une série de cours donc c'est essentiellement remplacer un bout de phrase par ce que c'est réellement une propédeutique donc c'est juste ça. Essentiellement, j'aimerais faire la proposition suivante monsieur le président : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission particulières de la maîtrise ès arts études littéraires.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Aucune question, aucun commentaire donc on va passer au vote, vous allez recevoir le formulaire. Le résultat du vote est 31 pour, 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

12.1.3 Modifications aux autres exigences de la M.A. (études littéraires)

Président d'assemblée : Et le dernier point, le 12.1.3, modifications aux autres exigences de la maîtrise en études littéraires. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Je vous réfère à la page 24 du document donc ce qui touche la scolarité. Vous allez voir qu'on indique suivre au moins trois séminaires dans la discipline donc on veut rajouter la précision incluant le LITT7500 qui est le cours sur les processus de recherche qu'on veut rendre obligatoires et on rajoute à la fin du CES donc le Comité des études supérieures du programme. Voilà monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences de la maîtrise ès arts études littéraires.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cet aspect du projet? Olivier Clarisse.

Clarisse : C'est une question pas directement sur ce sujet-là, mais dans mon document ils mentionnent les résultats d'apprentissage de programmes, mais je l'ai pas vu dans la documentation alors c'était plus par curiosité pour les voir pour mon propre apprentissage pour les cycles supérieurs. Je vous dis pas que j'ai lu de travers le document, mais ils ont été mentionnés à plusieurs endroits que c'était fait pour les quatre programmes visés, mais je les ai pas vus dans la documentation.

Secrétaire générale : Je vais juste rappeler au niveau des Statuts et Règlements pour les résultats d'apprentissage, c'est prévu une décision finale justement au CPS donc c'est pour ça que la documentation n'est pas là.

Clarisse : Ça serait appréciée que la documentation soit jointe ou dans les résolutions pour mon apprentissage personnel ou des autres sénateurs, quoi ou qu'on puisse avoir accès à ces documents d'une façon ou d'une autre, ça pourrait être bénéfique.

Secrétaire générale : On pourrait peut-être donner accès au document comme tel, mais comme tous les cours comme tels sont invités à revoir le tout, voulez-vous toutes les descriptions?

Clarisse : Non, c'est plus dans un but de formatif pour prendre modèle pour les autres programmes des cycles supérieurs également. C'est une autre ____.

Secrétaire générale : Ok, excellent, on prend note de ça. Merci.

12.2 Doctorat en études littéraires

12.2.1 Modifications au profil du Ph. D. en études littéraires

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Ça nous amène au 12.2, le doctorat en études littéraires dont trois éléments : modifications au profil du doctorat, aux autres exigences du programme et à la durée du doctorat. On commence par le 12.2.1, monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Le premier touche le profil. Essentiellement, c'est pour illustrer la nouvelle banque de cours dans le programme donc les nouvelles moutures de cours. J'aimerais donc mettre la proposition suivante sur la table...

Président d'assemblée : Il paraît qu'on a pas voté sur le dernier point. Vous avez peut-être fait une erreur de renouveler mon mandat jusqu'à la fin juin. Nous allons voter sur point 12.1.3, vous allez recevoir un formulaire Forms et merci à Mehdi. Et c'est adopté à l'unanimité. Donc revenons au point 12.2.1.

VRER : Merci monsieur le président. On peut peut-être procéder à afficher la résolution sur le profil du doctorat. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du doctorat en études littéraires.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le 12.2.1? Aucune question donc nous allons procéder au vote. Le résultat du vote : 31 pour, 1 contre, c'est adopté à la majorité des voix.

12.2.2 Modifications aux autres exigences du programme de Ph. D. en études littéraires

Président d'assemblée : Le 12.2.2, modifications aux autres exigences du programme de doctorat. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Ici, je vous réfère à la page 25 du document. Il y a des petits changements notamment en terme de façon d'écrire les choses comme on va changer avec personne étudiante, mais essentiellement, les changements sont au niveau de la scolarité. Il s'agit plutôt de précision comme par exemple le quatrième séminaire peut être suivi en sociolinguistique ou dans une discipline connexe puis d'autres quelques petits changements mineurs cosmétiques. J'aimerais donc faire la proposition suivante monsieur le président : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences du doctorat en études littéraires.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires sur le point 12.2.2? Aucune question donc on peut procéder au vote. C'est adopté à l'unanimité.

12.2.3 Modifications à la durée du Ph. D. en études littéraires

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 12.2.3, modifications à la durée du Ph. D. en études littéraires.

VRER : Merci monsieur le président. Je vous réfère encore à la page 25 à la section 1.4 qui traite la durée du programme. On met minimum de six sessions à temps complet. Si vous avez l'ancienne version devant vous, c'était quatre sessions puis de mémoire, c'est pour harmoniser avec le doctorat en sociolinguistique. J'aimerais donc faire la proposition suivante monsieur le président : que le Sénat académique accepte la durée proposée du doctorat en études littéraires.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Aucune question, aucun commentaire, on va passer au vote. C'est adopté à l'unanimité.

12.3 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 12.3 ce sont des résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Ce document-là vous l'aviez dans DiliTrust. Essentiellement si vous regardez un peu ce qu'on a fait à la dernière réunion du Comité des programmes aux cycles supérieurs, on a traité le dossier qu'on vient de voir, la maîtrise ou le doctorat en études littéraires donc essentiellement, on a adopté les nouveaux cours, on a aboli un certain nombre de cours. Essentiellement, c'était ça puis également les changements qui avaient été apportés au niveau du Comité des programmes 1^{er} cycle pour le J.D. Comme je pense ça été mentionné, il y a des programmes combinés J.D. avec trois programmes de cycles supérieurs, la M.A.P., le M.E.E. et le M.B.A. donc il a fallu faire des ajustement au profil, notamment la banque de cours pour ces trois programmes combinés-là. Essentiellement, c'est ça monsieur le président et je peux répondre à des questions s'il y en a.

Président d'assemblée : Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des questions sur les résolutions transmises pour information? Je n'en vois aucune donc c'est parfait.

13. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 13, le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques. Je vais demander qu'on se transforme en huit clos donc j'aurais besoin d'une proposition et d'un appui. Proposition d'Amel Kaouche appuyée par Alexandre-Thomas Robichaud, je me suis pas trompé cette

fois-ci, pour qu'on passe en huit clos. Ce sera un vote à main levée. Si vous êtes contre cette proposition, levez la main. C'est adopté à l'unanimité. Donnez-nous 15 secondes.

14. Rapport du Comité de la planification

Président d'assemblée : Nous allons continuer. Le point 14 c'est le rapport du Comité de la planification et je vais céder la parole à monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez juste entre vos mains dans DiliTrust le tableau de suivi des dossiers donc c'est juste à titre indicatif. Vous voyez l'état d'avancement des dossiers qui sont amenés au Comité de la planification. Essentiellement, on a plusieurs demandes d'avant-projets de programmes, de création de programmes par exemple pour lesquels on a donné un aval puis que les instances attendent les projets proprement dits pour le développement des programmes ou des projets. Voilà, si vous avez des questions, je peux peut-être y répondre.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Il y en a pas donc c'est parfait.

15. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms

Président d'assemblée : On passe au point 15, la destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms. Ça c'est standard. J'ai besoin d'une proposition et d'un appui. Hélène Albert appuyée par Mathieu Lang. Si vous êtes contre cette proposition, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

16. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Le point 16 c'est le rapport du recteur et vice-chancelier. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. J'ai pas de rapport formel, mais je suis disponible à répondre à différentes questions de la part des sénateurs. Je veux juste soulever et peut-être les gens en ont pris connaissance, le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait un sondage auprès de la population qui a été lancé l'an passé, je crois, dont une des questions qui demande à la population générale si les universités devraient payer leurs impôts fonciers puisque présentement les impôts fonciers sont assumés directement par le ministère du postsecondaire. Évidemment, c'est un montant quand même assez important, tout près de 5 millions de dollars pour les trois campus. C'est à peu près 17 millions pour l'ensemble des quatre universités publiques au Nouveau-Brunswick. Je veux juste rassurer qu'on a des discussions entre présidents et on a une rencontre en fin de journée aujourd'hui pour évaluer les impacts qui est aussi s'entendre sur une communication commune par rapport à cette possibilité-là. C'est tout un point sur lequel on travaille présentement parce qu'il pourrait y avoir des implications financières importantes tant au niveau des frais de scolarité, tant au niveau de notre capacité à offrir un certain nombre de programmes si vraiment on a des restrictions financières qui pourraient devenir importantes au fil des ans. C'est un dossier important sur lequel on y met beaucoup de temps avec le vice-recteur en administration ressources humaines, Gabriel Cormier, puis également le vice-recteur académique et la recherche, Gilles Roy, puis on travaille également avec Éric Larocque qui est en liaison avec les équipes du sous-ministre puis ses collègues et également Paul Ward du côté du Service des communications. C'est peut-être le dossier le plus important présentement sur lequel on travaille.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Je vois qu'il y a une question de Hélène Albert.

Albert : Merci beaucoup monsieur le président. C'est particulièrement préoccupant. On est une université publique, c'est comme si ça nous enlevait la subvention, c'est bizarre. Ça m'apparaît vraiment vraiment peu si non pas réfléchi. Je sais pas d'où ça vient, c'est quelque chose qu'on aurait pu s'attendre d'un gouvernement conservateur peut-être davantage. Je comprends pas l'idée même de poser la question. Si c'était un sondage qui est offert au grand public, tout le monde vont dire bien oui bien sûr sauf que comprendre les enjeux du public puis du privé, c'est pas donné à tout le monde quand on a pas nécessairement les connaissances pour comprendre les enjeux. Ça me préoccupe particulièrement que la question même soit posée d'autant plus qu'on a à ce cabinet-là des personnes qui ont une formation universitaire à l'Université de Moncton plus que jamais, je crois. C'est particulièrement préoccupant, mais si on disait que les universités privées payent leurs impôts, bien ça m'apparaîtrait tout à fait logique et normal, mais qu'on pose cette question-là par rapport à une université publique, j'avoue que je tombe en bas de mes bas puis je me demande si il y aurait pas une autre manière qu'on pourrait vous soutenir autrement que par le médium de ce que vous faites tout de suite en terme de lobby puis en terme de conversation directe avec les gens du gouvernement provincial. C'est vraiment préoccupant, c'est comme si les gens comprennent pas. Ça m'inquiète. Merci.

Recteur et vice-chancelier : Merci Hélène. Comme j'ai mentionné, on a des discussions entre les collègues, les différentes universités concernées puis évidemment, on va faire une demande avec le ministre et l'équipe ministérielle pour avoir des précisions et évidemment, tout va dépendre aussi de la considération du gouvernement dans sa planification budgétaire accordée du côté de répondre à ce sondage-là en particulier. On va vous tenir au courant au cours des prochaines semaines à ce sujet-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Monsieur le recteur, est-ce que vous pouvez nous donner des nouvelles concernant les permis d'études pour les étudiants internationaux? Est-ce qu'il y a des évolutions dans ce domaine-là puis d'un côté j'espère ici, mais s'il-vous-plaît commentez ce dossier-là. Merci.

Recteur et vice-chancelier : En ce qui concerne, je pourrais demander à notre collègue Stéphanie Wheaton de répondre à cette question-là, mais on a reçu nos allocations pour cette année, c'est tout près de 2 000 lettres d'acceptation provinciale. Comparativement à l'an passé, on avait moins de lettres, on les a pas toutes utilisées. Ce qu'il faut comprendre c'est que suite à la pandémie puis aux changements multiples de l'IRCC, ça causé beaucoup de confusion au niveau des étudiants internationaux qui veulent postuler pour une université au Canada. Ce qu'on observe en général c'est une baisse de 60 % des demandes d'admission ce qui fait en sorte que le nombre de LAP qu'on a présentement on assume qu'il est suffisant pour répondre à nos besoins, ce sera pas un facteur limitant. D'autant plus qu'on a également ce qu'on appelle un projet pilote d'immigration accélérée pour contribuer à l'objectif du 8 % d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec. Et dans le cadre de ce programme-là qui a débuté v'là deux ans, on a au-dessus de 400 permis d'études qui s'ajoutent dans le cadre de ce programme-là donc on assume que pour cette année, on a suffisamment de permis d'études pour combler les besoins ou les demandes qu'on aurait au niveau de l'université puis au niveau des trois campus.

Clarisse : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je sais qu'on a un point d'information, mais pour le point que le recteur a souligné, au premier point, je me demandais dans quelle mesure comme institution on pourrait dire tout simplement que le Sénat appuie la démarche entreprise par notre institution pour dire qu'on soutient vraiment qu'il y ait une bataille très sérieuse de ce côté-là parce que comme Hélène l'a souligné, moi personnellement je comprends pas. On est une université publique et je ne comprends pas du tout alors je pense que comme institution on devrait prendre un avis et supporter la démarche qu'entreprendra notre chef d'institution. Je me demandais à la secrétaire générale, on est à un point d'information, je ne sais pas qu'est-ce qui peut être fait. Merci.

Recteur et vice-chancelier : De te rappeler que le Sénat est beaucoup plus au niveau des questions académiques. Le Conseil est beaucoup plus responsable du volet financier au niveau institutionnel donc je crois pas qu'on a besoin. C'était un point d'information pour vous sensibiliser puis d'un autre côté de toute façon on continue les démarches comme je vous mentionne avec nos collègues des autres universités.

Secrétaire générale : Si je peux appuyer le recteur dans sa pensée, je pense qu'il est peut-être un petit peu prématuré à ce moment ici, mais attendre qu'on ait plus d'informations. Peut-être en liaison avec le Conseil éventuellement il y aura un vote dans ce sens-là. Si vous pouvez stationner la pensée pour le moment, mais je vais le noter au procès-verbal.

Clarisse : Si je peux me permettre à titre de citoyen ou d'association étudiante, on peut mentionner son avis et participer au débat public actuellement. Ça c'est ce qu'on peut faire entre citoyens puis on verra les actions à prendre plus tard, mais allons-y étape par étape. Je vous invite à commenter ceci et la participation citoyenne. Merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions pour monsieur le recteur? Non, parfait.

18. Réunions du Conseil de l'Université

18.1 CDU-251206

18.2 CDU-260124

Président d'assemblée : Nous passons au point 18, les réunions du Conseil de l'Université. Vous avez le procès-verbal de la réunion de décembre 2025 et puis vous avez aussi l'ordre du jour de la réunion de janvier 2026, c'est pour information. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Mathieu Lang.

Lang : Merci monsieur le président. Ma question est peut-être pas relative au Sénat académique, mais au point 17.3 le Conseil de l'Université a procédé à la création d'un groupe de travail relatif au recrutement étudiant. Je voulais juste savoir quel était le mandat de ce comité-là que je trouve intéressant.

Recteur et vice-chancelier : Cette recommandation-là fait suite à la présentation entre autres de nos statistiques en ce qui concerne notre population étudiante. Les membres du Conseil sont très, je vais faire un retour en arrière. Ce qu'on avait observé à partir de 2020, on observait une diminution au niveau de nos étudiants domestiques donc acadiens qui diplômaient des études secondaires et on avait mis en place avec notre direction du recrutement des stratégies pour essayer d'améliorer l'attraction au niveau des étudiants du postsecondaire. On a également révisé tout notre programme de bourses suite à des analyses qu'on avait faites comparé avec les autres universités francophones, exemple l'Université d'Ottawa, l'Université Sainte-Anne, et on a présenté ces nouveaux programmes-là pour approbation au niveau du Conseil. Suite à ça, il y a eu plusieurs questions d'intérêt des membres du Conseil à vouloir suivre de plus près un peu plus le recrutement étudiant particulièrement du côté canadien. La bonne nouvelle c'est que depuis deux ans, on observe une

augmentation au niveau des nouvelles inscriptions qui nous proviennent des écoles secondaires puis on va commencer à voir, cette année on a vu une légère augmentation en ce qui concerne le nombre total d'étudiants acadiens donc on est rendu là. Cette année on est à 68 % d'Acadiens francophones et tout près de 32 % du côté des étudiants internationaux donc on voit qu'on est sur la bonne pente. C'est bien d'avoir le support du Conseil puis l'intérêt des membres du Conseil de vouloir porter leur expertise pour nous aider à augmenter le recrutement de nos étudiants du secondaire.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Donc merci beaucoup monsieur le recteur.

19. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 19, affaires nouvelles, rien à signaler de notre côté.

20. Prochaine réunion régulière : vendredi le 6 mars 2026 à 9 h en présentiel au campus de Moncton

Président d'assemblée : Le point 20, la prochaine réunion ordinaire du Sénat académique le vendredi 6 mars 2026 à 9 h en présentiel au campus de Moncton.

21. Clôture

Président d'assemblée : Le point 21, il me reste à proposer la levée de la séance et puis à vous remercier et puis à vous souhaiter une belle fin de semaine.